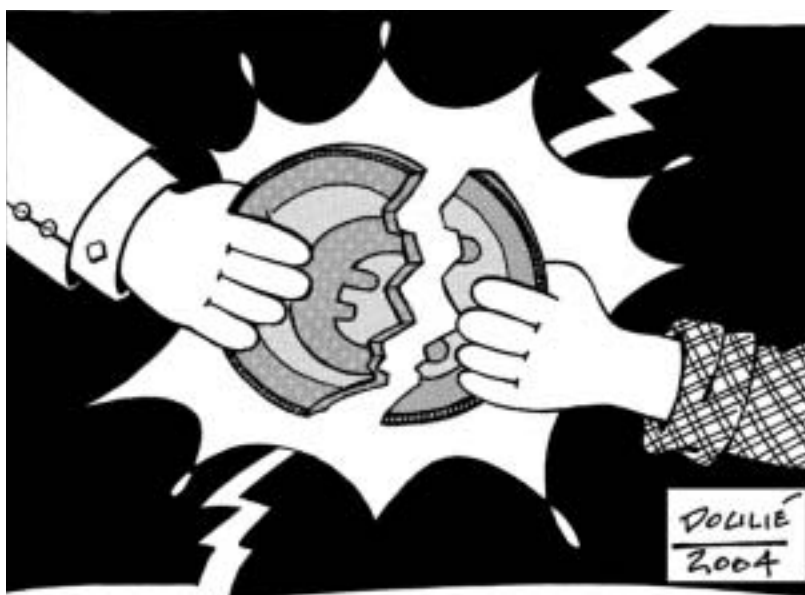


Pas de justice sociale, sans justice fiscale



Le 23 octobre 2004, plus de 120 personnes ont participé au colloque consacré à la justice fiscale.

Il était organisé par le Réseau d'action contre la spéculation financière, qui regroupe une cinquantaine d'organisations (ONG, mouvements, associations et organisations syndicales) ainsi que par le Forum Social du Centre.

\* La Belgique est un paradis fiscal pour les patrimoines et les revenus financiers.

L'opacité qui y règne alimente la fraude et l'évasion fiscale. L'égalité des citoyens devant l'impôt et l'application effective de la progressivité de l'impôt sont en constante régression.

\* Une réforme fiscale favorable aux salariés et allocataires sociaux et à l'épargne populaire nécessiterait des mesures d'allègement pour les ménages à bas revenus, compensées par une contribution de la fortune financière (taxation des plus-values, impôt sur les grosses fortunes) et par une imposition supérieure pour les hauts revenus.

\* Les difficultés rencontrées ces dernières années par le gouvernement pour boucler son budget, pour financer les services collectifs, et pour répondre à la satisfaction des droits fondamentaux (logement, intégration sociale) montrent qu'une politique fiscale tournant le dos au néolibéralisme est urgente. La journée du 23 octobre a montré qu'il existe des pistes importantes de financement des services collectifs...pourvu qu'il y ait une volonté politique pour les soutenir.

\* Le colloque a été l'occasion de rappeler que le Réseau revendique la suppression des titres au porteur, la levée du secret bancaire fiscal, la constitution d'un fichier des comptes bancaires et un inventaire des patrimoines financiers, un meilleur équilibre entre la taxation des revenus du travail et du capital.

\* Une mobilisation collective est indispensable...Un rapport de forces est à créer au niveau national, européen et international. Après le vote parlementaire de la loi "taxe Tobin-Spahn" en juillet dernier, un exemple stimulant pour d'autres parlements de l'Union européenne, le Réseau d'action contre la spéculation financière lance un appel pour obtenir dès maintenant une plus grande justice fiscale.

\* Vous trouverez ci après une synthèse des contributions du colloque. Autant de constats et de propositions qui illustrent l'ampleur du débat... mais aussi la multiplicité des actions possibles pour une plus grande justice fiscale.

## « Un impôt pour financer les droits fondamentaux des citoyens et le revenu minimum »

Freddy Bouchez – Droits Devant La Louvière

### Quelques constats

- Les droits sociaux sont partout grignotés en Europe. En Belgique, la récente chasse aux chômeurs, la contractualisation du revenu d'insertion ou la remise en question des prépensions témoignent de cette tendance.
- Le Traité constitutionnel européen parle d'objectifs et non de droits en matière de logement, de santé ou d'éducation. Il les subordonne aux objectifs de compétitivité économique, donc à une plus grande flexibi-

lité du travail, aux contrats plus souples (contrats à durée déterminée)...

### Des propositions

La défense des droits sociaux, des salaires et des conditions de travail sont intimement liées. Il y a nécessité d'un combat commun sur ces questions. Il faut donc

- instaurer un droit au revenu digne, calculé sur base de la richesse totale du

pays et son nombre d'habitants. Selon nos estimations, celui-ci devrait être de 1040 € par mois (50% du PIB belge par habitant)

- revendiquer une réduction du temps de travail sans perte de salaire, avec embauche compensatoire.
- instaurer un impôt sur les grosses fortunes et une lutte contre la fraude fiscale, notamment pour financer ces deux mesures.

## « Une réforme fiscale plus juste »

Luc Simar, service d'études CSC

### Quelques constats

- La réforme fiscale, c'est un peu le monstre du « Loch Ness »; on en a beaucoup parlé, on en parle encore, mais on la voit peu. Le ver solitaire est peut-être une meilleure image (le budget de l'Etat mangé de l'intérieur!).
- Les 10% des plus hautes déclarations paient 40% de l'IPP (Impôt des personnes

physiques) et « reçoivent » 22% de la réforme !

- Pour celles et ceux qui ont des revenus trop faibles pour payer l'impôt, il avait été promis des revalorisations d'allocations sociales. Dans leur grande majorité, elles sont toujours attendues.
- Sur le plan familial, les ménages avec deux actifs sont avantagés par rapport aux per-

sonnes seules.

- Sur 30 ans et diverses réformes, on peut observer des tendances lourdes: la réduction du nombre de tranches d'imposition (il y en avait 20 en 1976, il n'y en a plus que 5), la réduction des taux (marginiaux) supérieurs, le relèvement du minimum imposable, l'individualisation de l'imposition.

### Des propositions

Pour une réforme fiscale plus juste, il faudrait :

- corriger certains effets inégalitaires de la réforme de 2001, notamment la suppression des tranches supérieures d'imposition, l'absence de compensation financière pour ceux dont les revenus sont trop faibles pour payer de impôts.
- revoir les déductions fiscales et avantages de

toutes natures, qui représentent un manque à gagner pour l'Etat de 1,5 milliards € et qui favorisent les plus hauts revenus.

- opérer, comme en Hollande, une imposition de la globalité des revenus du patrimoine et plus particulièrement des revenus financiers. Les Belges sont les plus riches d'Europe : leurs actifs financiers représentent 214% du

PIB pour 131% en moyenne dans l'Eurozone. Environ 700 milliards d'actifs nets taxés à 1% donneraient 7 milliards d'euros, pour 2 milliards d'euros actuellement de recettes sur les revenus mobiliers.

- vis-à-vis de l'opinion publique, réaffirmer le lien entre l'impôt ("ce qu'on paye") et la qualité des services collectifs ("ce qu'on reçoit").

## « Une véritable lutte contre la fraude fiscale » Francis Sacré – Union Nationale des Services Publics

### Quelques constats

Depuis 12 ans, les administrations fiscales vont de plus en plus mal.

- La fraude fiscale représenterait un manque à gagner, en termes de recettes pour l'Etat, de 12 milliards € (chiffres de 1996)

- Les statistiques fiscales par profession (chiffre de 1998) montrent qu'en moyenne, un agriculteur déclare 6.768 €, un coiffeur 7.065 €, un cafetier 10.090 €, un conseiller fiscal 17.030 € ... et un salarié 21.963 €. En moyenne, le salarié déclarerait plus que 84 des professions indépendantes répertoriées et serait seulement dépassé par les avocats, les administrateurs de société, les dentistes, les

médecins, les huissiers et les notaires. Les indépendants, suivant la Cour des Comptes (rapport de juin 2000), ne sont contrôlés qu'une fois tous les 28 ans, soit 3,6% en moyenne !

- Depuis octobre 2000, date de la réforme Coperfin, les services financiers sont encore un peu plus étranglés. Le nombre de contrôles fiscaux est en chute libre. Selon une déclaration d'un agent de bureau de contrôle, "au niveau du contrôle, il n'y a pas de justice fiscale. Ceux qui gagnent le moins essuient la plus grosse part de la répression de la fraude. Les "petits", mal conseillés, se laissent faire... ceux qui sont

assistés d'un comptable ou d'un avocat spécialisé, pratiquent souvent l'intimidation".

- Depuis 2003, les services chargés de la lutte contre la fraude fiscale sont sur la voie de la privatisation.

Prochainement, le gouvernement confiera la récupération de l'arriéré fiscal au secteur bancaire, avec à la clé un important pourcentage sur les sommes perçues. Or, on estime que sur les 22 milliards € d'arriérés, 13 milliards sont susceptibles d'être récupérés.

- A l'horizon 2012, l'UNSP estime que 7.000 emplois auront été perdus aux Finances. Transposé à l'échelle de l'ensemble de la fonction publique, cela représenterait 200.000 emplois perdus...!

### Des propositions

- Il faut lutter réellement contre la fraude fiscale par des vérifications sérieuses et des contrôles approfondis en utilisant les compétences existantes. La grande fraude

ne doit pas être la seule cible.

- Il faut investir au niveau du volet humain du personnel du Ministère (engagements, formation permanente...) ainsi que par la création de

cellules juridiques.

- Il faut investir à bon escient dans le Ministère plutôt que de recourir aux banques et au privé.

## « Une autre fiscalité est possible » D.Horman – Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative)

### Quelques constats

Trois considérations peuvent éclairer nos revendications pour une autre fiscalité.

- La question à se poser lorsqu'on parle de fiscalité est d'abord la suivante : qui produit la richesse dans notre pays et partout dans le monde ? Le travail est en réalité toujours à l'origine de la valeur ajoutée. Si la capitalisation boursière et les produits financiers galopent pendant que les salaires stagnent ou

reculent, c'est que la répartition de la richesse produite s'est modifiée à l'avantage du capital. La flexibilisation, le taux d'exploitation et l'intensification du travail, l'armée industrielle de réserve que sont les chômeurs, sont autant de manifestations de l'extorsion et de l'appropriation de la plus-value du travail.

- L'impôt est très impopulaire. Il faut le réhabiliter - mais

comment ?

\* Le battage médiatique nous a fait croire que la réforme et la baisse de l'impôt seraient réalisées pour les gros comme pour les petits revenus, c'est un premier mensonge ;

\* Derrière la démagogie des baisses d'impôts, les gens oublient la réalité; la volonté des libéraux de réduire et d'affaiblir les services publics, notamment en les privatisant.

\* Comme le montre Luc Cortebecq à l'occasion de l'enquête de la CSC, les gens sont incrédules face aux tentatives d'imposer les patrimoines, « le patrimoine est insaisissable : c'est toujours dans la poche des travailleurs qu'on va chercher l'argent ». On constate même une réticence des petits et moyens revenus face à la levée du secret bancaire et à l'impôt sur les grosses fortunes. Il est donc important d'expliquer qui cela concerne, comment ces mesures seront appliquées, ainsi que les modalités d'accompagnement de ces réformes (notamment immunisation fiscale de l'épargne populaire);

\* La levée du secret bancaire rencontre des résistances liées à la protection de la vie privée. Que répondre ? Tout d'abord,

il ne s'agit pas d'étaler les données financières du contribuable sur la place publique. Les fonctionnaires du fisc sont tenus au secret professionnel. Ensuite, s'il apparaît normal que le fisc connaisse de A à Z les revenus du travail ou la valeur de notre maison, pourquoi alors s'indigner lorsqu'on propose d'établir un relevé (cadastre) des détenteurs de capital et des revenus qui en procèdent ?

- La Belgique est en fait un paradis fiscal pour les détenteurs de capitaux

Le taux d'imposition de l'épargne et des revenus financiers sont relativement faibles (15 à 25%) par rapport à ceux des petits et moyens revenus professionnels, imposés aux taux moyens de 32,5% à 40%. Le patrimoine financier des belges par rapport au PIB est le

plus élevé d'Europe : fin 2002 les Belges détenaient quelque 666 milliards d'euros en actifs financiers (actions, obligations, compte d'épargne...) soit près de 250% du PIB. Cette richesse est extrêmement concentrée : 10% des ménages possèdent plus de 50% de la richesse (mobilière et immobilière) et 1% des ménages possède un quart de la richesse du pays. En fait, la Belgique constitue une sorte de paradis fiscal pour les détenteurs de capitaux grâce au secret bancaire (de même que l'Irlande et le Portugal, et le Luxembourg et l'Autriche pour l'épargne des non-résidents), à l'absence d'impôt sur la fortune (qui existe au Luxembourg), sur les plus values-boursière ou à l'existence des titres au porteur...

### Des propositions

- Une autre fiscalité est possible, si cinq revendications-clés sont rencontrées :

\* la levée du secret bancaire (préalable pour répertorier les patrimoines financiers et leurs revenus pour une juste perception de l'impôt),

\* l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale, les paradis fiscaux et la criminalité financière,

\* la création d'un impôt sur la fortune et d'une CSG (cotisation sociale généralisée).

\* la suppression des titres au porteur

\* la taxation des plus-values financières

- Un accent supplémentaire serait de lever un impôt exceptionnel sur les grosses fortunes, notamment pour lutter contre l'endettement de l'Etat. Cet impôt exceptionnel se justifie entre autres, par le fait que la couche la plus favorisée a bénéficié elle-même des revenus des emprunts souscrits par l'Etat pour payer sa dette, s'est enri-

chie dans une période de spéculation avec de hauts taux d'intérêt et a été peu sollicitée proportionnellement par l'impôt.

- Tout ceci nécessite de créer progressivement un rapport de force tant du côté syndical, que du côté parlementaire (à l'exemple du vote sur la taxe Tobin-Spahn). Les citoyens doivent aussi se donner les moyens de contrôler l'origine et l'utilisation de l'argent de l'Etat (pratique du budget participatif).

## « L'évasion fiscale »

François Gobbe – Kairos Europe Wallonie/Bruxelles

### Quelques constats

- Suivant les déclarations du Ministre Reynders en octobre 2003, s'appuyant sur les estimations de la Banque Nationale, l'évasion fiscale serait chaque année en Belgique de l'ordre de 15 mil-

liards d'euros, soit un montant sensiblement égal au remboursement du service annuel de la dette par l'Etat belge.

- Ces dernières années, les paradis fiscaux ou centres offshore ont connu un dévelop-

pement important. En 2003, le FMI en identifiait plus de 60 pour 25 au cours des années 70. 150.000 sociétés opaques (écrans) se créent chaque année. Elles ont pour nom : trusts, fiducies, holdings et sont destinées à mas-

quer les vrais bénéficiaires. Sous couvert de l'anonymat, leur but est d'échapper à l'impôt. La moitié du commerce mondial passe par les paradis fiscaux. Ces paradis, qui ne représentent que 1,2% de la population et 3% du PIB mondial, accueillent par exemple 31% des bénéfices et 26 % des actifs des sociétés transnationales (STN) américaines. Près d'une moitié des paradis fiscaux sont d'anciennes colonies anglaises ou territoires aujourd'hui indépendants, mais liés à la Couronne britannique. L'existence de ces centres est liée à une indépendance (ou autonomie) politique, à des juridictions particulières, au développement d'un secret bancaire lié à divers types de sociétés ou pratique de finance offshore et enfin à des taux de fiscalité nuls (ou presque).

- Les mécanismes d'évasion

fiscale sont utilisés principalement par les STN qui pratiquent des comptabilités fictives grâce à des filiales situées dans les centres offshore. Les banques y développent également au profit de leurs clients fortunés, « l'optimisation fiscale » grâce au « private banking » (gestion de fortunes). Les Etats et entreprises publiques ne se tiennent pas en dehors de ces schémas d'évasion fiscale et de fraude fiscale, soit lors de commandes publiques où les « commissions » et les pots-de-vin font partie dans certains pays (comme la France) des usages admis, soit encore dans les secteurs miniers ou pétroliers. Les bureaux de consultance et de révisions d'entreprises sont à la fois juges et partie dans cette course à l'impôt minimum et à l'évasion fiscale.

- Le rapport d'Oxfam

(Grande-Bretagne 2000) « Paradis fiscaux – débloquer les milliards cachés...éradiquer la pauvreté » a dénoncé le manque de transparence et le problème de gouvernance, voire d'éthique, que constituent ces lieux où l'argent noir (armes, drogues et corruption), gris (fraude fiscale) et blanc se rejoignent et se confondent. Les paradis fiscaux sont une distorsion à la concurrence, entraînent une perte pour les pays en développement d'environ 50 milliards €, soit plus que l'aide au développement en l'an 2000. Ils sont un facteur d'instabilité en cas de crise financière. Ils compromettent la démocratie en faisant perdre aux Etats la souveraineté sur leur politique fiscale. Le fardeau glisse des riches vers les pauvres. La fuite des capitaux y est encouragée, plus que l'investissement local.

### Des propositions

- l'ONU (et plus particulièrement l'Ecosoc) doit ajouter à ses tâches le respect de la justice fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale.

- Il faut inclure la fiscalité dans les principes de bonne gouvernance des entreprises et particulièrement des STN. Des accords internationaux doivent être conclus pour

imposer celles-ci sur base d'une taxation unitaire de production .

- Les Etats doivent cesser d'accorder des commandes publiques ou autres incitants aux sociétés disposant de filiales dans les paradis fiscaux.  
- La lutte contre le dumping fiscal (par exemple en matière d'impôt des sociétés) passe

par des harmonisations fiscales régionales à promouvoir au niveau international ainsi qu'au niveau européen.

- Les différents véhicules d'évasion fiscale qui s'appuient sur le secret bancaire doivent être exclus de toute reconnaissance financière et économique privant ainsi d'objets les paradis fiscaux.

## « Les tentatives d'harmonisation fiscale » Jean-Marc Lauwers – Attac Wallonie/Bruxelles

### Quelques constats

- Les principes de l'impôt tels que nous les connaissons dans nos Etats démocratiques remontent aux déclarations des droits de l'homme et du citoyen (1791) : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit également être répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ». On y

trouve le principe de l'égalité devant l'impôt.

Dans la Constitution belge, le principe d'égalité devant la loi est contenu dans les articles 10 et 11. Il est évidemment d'application pour les lois fiscales. Les niches fiscales ou avantages accordés suivant les intérêts des diverses clientèles (sociétés, personnes riches...) dans le cadre d'une diminution de la

pression fiscale tendent à nier ces principes directeurs. En terme de moyens d'action, l'existence des paradis fiscaux fragilise la construction du budget et remet fondamentalement le principe d'égalité devant l'impôt. « On ne mesure pas spontanément les conséquences désastreuses à terme de ces fuites de capitaux pour nos économies et la concurrence à la baisse

qu'elles entraînent pour nos services publics comme pour nos systèmes de protection sociale » (Vincent Peillon – Les milliards noirs du blanchiment).

- La Commission européenne a pourtant tenté d'harmoniser quelques éléments de fiscalité au sein du grand Marché, tout en défendant le sacro-saint principe de la concurrence.

Ainsi, en matière de fiscalité indirecte, l'harmonisation des taxes sur la consommation a été amorcée il y a 30 ans avec des directives contraignantes prises à l'unanimité avec échange d'informations automatique entre Etats membres.

Contrairement à la TVA, aux salaires, allocations sociales ou patrimoines immobiliers, les revenus de patrimoine (financier) ou les bénéfices des entreprises sont des bases plus difficilement maîtrisables par les autorités fiscales. On les qualifie de mobiles ou très

mobiles. L'appropriation et le contrôle des informations financières par les Etats ou par une institution supranationale (ONU ?) compte tenu de l'existence des marchés financiers globalisés et intégrés sont au cœur du débat sur la lutte contre la délinquance financière et sur la fiscalité des capitaux mené au sein de l'OCDE et du GAFI. Les résultats restent minimes.

- Au terme de quinze années de négociations, la Commission européenne a adopté une directive sur la taxation de l'épargne transfrontalière. Elle sera d'application au 1er juillet 2005 et contraignante pour les Etats de l'Union. Elle établit le principe de l'échange d'informations automatiques entre Etats membres. Trois Etats (le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique) ont refusé cet échange d'informations et pratiqueront des retenues progressives à la source. Leur refus de communiquer les

informations est motivé par une défense de leur secret bancaire, qui s'appuie lui-même sur le refus de la Suisse et des territoires ou autres paradis fiscaux européens concernés, d'y renoncer.

- Un code de conduite a été instauré en 1997 dans le domaine de l'impôt des sociétés. Près de 5 ans après avoir établi une liste de pratiques dommageables, il est difficile d'établir un diagnostic en raison de l'opacité qui entoure ce dossier. Le Conseil Ecofin de 1998 a en effet décidé que les travaux du groupe « Code de conduite » resteraient confidentiels. A noter que les centres de coordination belges ont obtenu une prolongation d'existence jusqu'au 31/12/2010 et le gouvernement belge a prévu de procéder à leur égard selon la déclaration gouvernementale, par des accords anticipés pris entre le fisc et les sociétés visées (ruling).

## Des propositions

- Les rapports accablants dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent en Europe et le refus de certains pays de pratiquer l'échange de renseignements ne présagent pas d'avancées significatives en cette matière. Cependant, des parlementaires belges ont participé aux travaux d'une conférence sur le blanchissement de l'argent et ont signé la Déclaration de Paris en février 2002.

Il serait utile de les interpeller, de même que les autres parlementaires belges, sur la manière dont la Belgique pourrait concrétiser les propositions de la Déclaration de Paris et sur son application

au niveau européen.

- En 2001, des responsables du monde associatif, des syndicalistes et des magistrats ont lancé un appel demandant aux institutions politiques belges et internationales de placer les chambres de compensation Swift, clearsteam et Euroclear sous le contrôle démocratique d'une institution européenne ("Appel de Bruxelles pour une justice financière internationale")

Ces deux appels concordent pour obtenir à terme plus de transparence dans les mouvements de capitaux.

- Le Traité constitutionnel européen maintient la fiscalité à la règle de l'unanimité,

ouvrant la porte avec l'élargissement des 25 à un dumping fiscal. Il en va de même en matière de fraude ou d'évasion fiscale. Il est possible d'intervenir, dans les prochains mois, pour plus de justice fiscale et sociale dans le cadre des procédures de la ratification de la Constitution européenne.

- Au sein de l'Union européenne, en matière de fiscalité de l'épargne, la Belgique doit sortir du groupe des défenseurs du secret bancaire (groupe qu'elle constitue avec le Luxembourg et l'Autriche) et opter pour une politique d'échange d'informations.

## Conclusions

### Pino Carlino (secrétaire national de la CSC)

Pino Carlino a souligné qu'après avoir ciblé les enjeux et dressé le cahier de revendications, il était nécessaire de créer un rapport de forces. Il faut travailler les convictions des citoyens, des hommes politiques, de l'opinion publique et des médias. Il faut aller à l'encontre du discours dominant qui fait facilement de la fraude fiscale un « sport national »... Tout le monde ne peut pratiquer ce sport ! L'impôt sur la fortune fait

encore peur. Mais qu'est-ce qu'être fortuné ? Il y a donc un travail d'éducation permanente de longue haleine à faire, dont témoigne la campagne de récolte de 120.000 signatures de la CSC.

Au niveau politique, la lutte contre le dumping fiscal est importante. La CSC essaie de faire avancer cette lutte au niveau européen au travers de la CES.

Par ailleurs, la diminution des cotisations sociales est un

hold-up dans la poche des travailleurs, chez qui on va chercher le manque à gagner de la Sécurité sociale par exemple. Les garanties demandées par les syndicats en matière de financement alternatif n'ont pas été données par le gouvernement. Une fiscalité équitable est essentielle pour le maintien des services publics et pour lutter contre les privatisations.

### Jean-Pierre Dawance (Interrégionale Wallonne FGTB)

Jean-Pierre Dawance souligne également, les convergences entre son syndicat et le cahier de revendications exposé au cours de cette journée, notamment en matière de levée du secret bancaire, de cadastre des fortunes lié à l'impôt sur les patrimoines et sur les successions. Il faut rééquilibrer le rapport entre l'impôt sur le travail et sur le

capital et supprimer les Centres de coordination. Pour créer un rapport de force nouveau, il faut travailler à une mobilisation qui n'est pas toujours évidente, développer des formations au travers des syndicats et grâce au réseau contre la spéculation financière pour montrer aux citoyens et aux travailleurs le rôle de la fiscalité dans l'évolution éco-

nomique. Il faut encore effectuer un travail de persuasion auprès des relais politiques et des partenaires sociaux (via les structures de concertation sociale). Il faut enfin une action internationale (notamment via la Confédération Européenne des syndicats ou des mouvements comme les Forums sociaux).

## PAS DE JUSTICE SOCIALE...SANS JUSTICE FISCALE !

Augmenter les recettes de l'Etat, c'est...

\* Modifier en profondeur la fiscalité : alléger la contribution des ménages à bas revenus et la compenser par un apport de la fortune financière (taxation des plus-values, impôt sur les grosses fortunes) et par un taux d'imposition supérieur pour les hauts revenus

\* Lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales.

Réformer la fiscalité, c'est...

\* Donner les moyens pour financer les services collectifs et répondre ainsi à la régression de satisfaction des droits fondamentaux (emploi, logement, santé, éducation, mobilité, pollution...). Une politique fiscale tournant le dos au néolibéralisme est urgente.